



Dossier d'accompagnement et d'évaluation du stage en responsabilité des professeurs des écoles stagiaires mi-temps

2025 – 2026

SOMMAIRE

1.	En guise d'introduction : rôle et posture de l'accompagnateur	p. 3
2.	Le tutorat mixte	p. 4
3.	La maquette du DIU	p. 7
4.	Documents d'aide à l'accompagnement	p. 8
	<i>a. Regroupement de compétences du Ministère</i>	<i>p. 9</i>
	<i>b. Bulletins de visite</i>	<i>p. 11</i>
	<i>c. Aide individuelle différenciée pour les enseignants stagiaires en responsabilité (AIDER).....</i>	<i>p. 13</i>
	<i>d. Fiche n° 14 - Outil d'accompagnement : descripteurs des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier</i>	<i>p. 16</i>
	<i>e. Grille d'auto-positionnement synthétique</i>	<i>p. 17</i>
	<i>f. Grille d'auto-positionnement analytique</i>	<i>p. 18</i>
5.	Documents d'information pour la DSDEN et la directrice ou le directeur des études du site INSPE	p. 19
	<i>a. Bulletin d'information institutionnel</i>	<i>p. 20</i>
	<i>b. Bilan d'étape du tuteur terrain – document COMPAS</i>	<i>p. 21</i>
	<i>c. Rapport final du tuteur terrain – document COMPAS</i>	<i>p. 22</i>
6.	Documents d'évaluation	p. 26
	<i>a. Fiche d'évaluation de l'écrit réflexif (ECUE1011-A).....</i>	<i>p. 27</i>
	<i>b. Document d'évaluation de l'ECUE1011-B (visite n°4)</i>	<i>p. 28</i>
	<i>c. Fiche n° 11 : grille d'évaluation des professeurs stagiaires</i>	<i>p. 30</i>
7.	Textes de référence	p. 31
8.	Calendrier récapitulatif	p. 32

En guise d'introduction...

Rôle et posture de l'accompagnateur

Texte de référence : Bulletin officiel n° 29 du 21 juillet 2022

Lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

Modalités d'organisation de l'année de stage - Année scolaire 2022-2023

Dans le cadre de la mise en situation professionnelle, chaque stagiaire se voit désigner un tuteur, de préférence au sein de l'école ou l'établissement public local d'enseignement dans lequel elle se déroule. Le rôle des tuteurs en termes d'accueil et d'accompagnement des stagiaires est essentiel au bon déroulement de l'année de stage. Ils participent à l'accueil du stagiaire avant la rentrée, lui apportent une aide à la prise de fonction, à la conception des séquences d'enseignement, à la prise en charge de la classe. Ils apportent tout au long de l'année conseil et assistance aux stagiaires, sur la base de leur propre expérience, de l'accueil des stagiaires dans leur classe et de l'observation de ces derniers dans les leurs. Dans le premier degré, ce sont les professeurs des écoles maîtres formateurs qui assurent ce tutorat. Des maîtres d'accueil temporaires peuvent également être désignés par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription d'exercice du stagiaire. L'accompagnement du stagiaire en alternance est en outre renforcé avec un tutorat mixte. Un tuteur est ainsi désigné par l'Inspé pour assurer le suivi du stagiaire effectuant un parcours en alternance tout au long de son cursus.

Le rôle principal des accompagnateurs (tuteur terrain et tuteur INSPE, autres formateurs, CPC, etc.) réside dans l'aide qu'ils peuvent apporter aux étudiants PES tout au long de l'année. Pour s'exercer pleinement, cette fonction nécessite :

- **une posture bienveillante, empathique :** se mettre en situation de jugement externe et surplombant est contre-productif. Tout comme avec les élèves, une évaluation formative, positive et critériée permet de rassurer le débutant, de le sécuriser et de développer chez lui une estime de soi suffisante pour pouvoir progresser. Cette disposition d'esprit est nécessaire pour que le dispositif d'accompagnement s'inscrive dans une dynamique productive ;
- **une centration forte sur les préoccupations et les demandes des étudiants PES :** la situation d'observateur permet de voir de nombreux et inévitables manques, travers, défauts chez les débutants si on évalue leur action à l'aune des compétences d'un professionnel expérimenté. Il convient de privilégier parmi tous ces possibles les points qui font déjà l'objet d'un questionnement, d'une réflexion, d'une préoccupation chez l'étudiant PES. « *Un adulte n'est prêt à se former, que s'il trouve, ou s'il peut espérer trouver dans la formation qu'on lui offre, une réponse à ses problèmes, dans sa situation¹* » ;
- **l'utilisation d'outils et de modalités de communication divers et variés :** échanges téléphoniques et/ou par mail, rencontres, visites de classe réciproques, fiches d'auto-positionnement, etc. ;
- **le travail en réseau avec les autres acteurs de la formation :** tutorat mixte, formateurs disciplinaires et de tronc commun, directeur des études INSPE, CPC, IEN, etc. ;
- **la mise en évidence d'une réelle plus-value :** aide concrète à l'élaboration des outils de planification et de préparation du travail de classe ; propositions de modalités d'organisation de classe et de différenciation ; mise en situation de réflexivité et de prise de conscience par rapport à ses réussites et à ses besoins, etc.

La posture décrite ci-dessus est totalement compatible avec le rôle d'évaluateur final des tuteurs à partir du moment où, dès le début de l'accompagnement, cette double fonction est clarifiée et les différents rôles des tuteurs présentés de façon transparente.

¹ Schwartz, B. (1989). Une nouvelle chance pour l'éducation permanente. *Éducation Permanente*, 98/1989-2, 121-131.

Le tutorat mixte

Texte de référence : Bulletin officiel n° 29 du 21 juillet 2022

Lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

Modalités d'organisation de l'année de stage - Année scolaire 2022-2023

Dans ce chapitre, toutes les parties en italique sont extraites de ce BO

Introduction

Ce document s'adresse à tous les acteurs impliqués dans la formation des étudiants PES afin de préciser le rôle des tuteurs et contribuer ainsi à construire une culture commune autour de la formation des personnels d'enseignement et d'éducation.

Le tuteur de terrain et le tuteur INSPE sont des acteurs majeurs de la formation. Ils inscrivent leur action dans le cadre des objectifs et finalités de la formation suivie dans le DIU (Diplôme Inter-Universitaire) et s'appuient sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>). Professionnels expérimentés, ils constituent pour l'étudiant PES deux personnes ressources dans l'analyse de l'ensemble des postures et situations professionnelles rencontrées et particulièrement celles relatives :

- à l'acquisition des fondements éthiques professionnels,
- à la conception et à la mise en œuvre de l'enseignement et des apprentissages,
- et à l'engagement de l'étudiant PES dans la communauté éducative.

En outre, dans le cadre du tutorat mixte des étudiants PES, les deux tuteurs contribuent conjointement au bon déroulement du processus d'alternance et à la prise en compte des besoins du stagiaire.

Le tutorat mixte articule lieu de l'exercice professionnel et établissement de formation, savoirs théoriques et savoirs issus de l'expérience. Il permet un suivi de proximité, par des temps réguliers d'échanges, permettant une prise en compte efficace des besoins de l'étudiant PES. Il constitue, à cet effet, une réponse adaptée à la prise en compte de la diversité des professeurs stagiaires et des contextes d'enseignement.

Les acteurs et leurs missions

Le tuteur de terrain

Le tuteur de terrain est un enseignant expérimenté reconnu pour ses compétences pédagogiques et didactiques et son engagement dans le système éducatif... *« Leur choix est donc particulièrement important : il est effectué par les corps d'inspection territoriaux et les chefs d'établissement pour les stagiaires du second degré. Dans le premier degré, ce sont les professeurs des écoles maîtres formateurs qui assurent ce tutorat. Des maîtres d'accueil temporaires peuvent également être désignés par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription d'exercice du stagiaire ».*

Le tuteur INSPE

« L'accompagnement du stagiaire en alternance est en outre renforcé avec un tutorat mixte. Un tuteur est ainsi désigné par l'Inspé pour assurer le suivi du stagiaire effectuant un parcours en alternance tout au long de son cursus. »

Le tuteur INSPE est un formateur qui intervient au titre de la partie universitaire de la formation (enseignant-chercheur, enseignant à temps plein ou partagé). Il participe à l'accueil de l'étudiant PES en début d'année et l'accompagne tout au long de l'année.

Il est responsable de l'évaluation du stage de l'étudiant PES dans le cadre de l'UE 101 du DIU (cf. plus bas).

Quelles sont leurs missions ?

- *« Le rôle des tuteurs en termes d'accueil et d'accompagnement des stagiaires est essentiel au bon déroulement de l'année de stage.*
- *Ils participent à l'accueil du stagiaire avant la rentrée,*
- *leur apportent une aide à la prise de fonction*
à la conception des séquences d'enseignement,
à la prise en charge de la classe.
- *Ils apporteront tout au long de l'année conseil et assistance aux stagiaires, sur la base de leur propre expérience,*
de l'accueil des stagiaires dans leur classe
de l'observation de ces derniers dans les leurs. »

Dans le bulletin officiel, le texte ci-dessus concerne le tuteur de terrain. On peut cependant l'utiliser également en bonne partie pour préciser les missions des tuteurs INSPE, qui sont sensiblement les mêmes.

Ensemble, les deux tuteurs s'assurent de la bonne intégration de l'étudiant PES sur son lieu d'exercice professionnel. Ils lui apportent une aide à la prise de fonction et à la perception claire de ses missions.

Leur accompagnement utilise différentes modalités : accueil en classe (pour le tuteur de terrain), visites (dont certaines sont effectuées conjointement), moments de concertation, etc. Il se caractérise par :

- l'analyse concertée des besoins et de la pratique de l'étudiant PES en situation d'enseignement ou d'exercice professionnel ;
- la prise en compte du contexte et une individualisation de l'approche prenant en compte les conditions d'exercice, le statut et la situation de l'étudiant PES ;
- la programmation d'un travail collaboratif de suivi et de développement professionnel progressif s'appuyant sur des outils partagés.

Ensemble toujours, ils assurent une mission d'évaluation formative d'abord mais également sommative. Tout au long de l'année, le tuteur de terrain informe l'Inspection du développement des compétences de l'étudiant PES et le tuteur INSPE évalue le stage dans le cadre des UE correspondantes du DIU.

Ensemble enfin, ils peuvent proposer, si besoin, la mise en place d'un dispositif d'aide (AIDER) en lien avec les autorités compétentes.

Le tuteur terrain constitue une ressource première pour la prise en charge de la classe pour les étudiants PES. Il assure le suivi de proximité des étudiants PES par des observations régulières en situation d'enseignement ou d'exercice professionnel. Il accueille, à plusieurs reprises les étudiants PES dans sa classe. Il les aide à s'intégrer et à s'impliquer dans le travail des équipes pédagogiques et éducatives.

De son côté, le tuteur INSPE veille particulièrement à ajuster le parcours de formation des étudiants PES en fonction des besoins spécifiques repérés lors du tutorat. Il favorise ainsi la mise en place de situations de formation propices au développement des compétences d'analyse réflexive.

Des référents et outils communs

- **Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation** (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013)

C'est l'outil de référence pour le suivi, l'accompagnement et l'évaluation de l'étudiant PES ainsi que pour le travail du binôme de tuteurs. Il est le vecteur de la construction de la culture commune des acteurs de la formation. En appui de ce référentiel, le tutorat mixte s'exerce dans des temps de concertation et de travail collaboratif, des interventions et visites conjointes en établissement. L'ensemble contribue à l'évaluation en continu du développement des compétences attendues.

- **Grilles d'évaluation**

Des outils communs permettent d'accompagner et de structurer le travail du binôme de tuteurs : grilles d'observation, bulletins de visite et de bilan de stage, etc. L'ensemble de ces outils communs contribue à l'évaluation conjointe de l'étudiant PES.

- **Calendrier du tutorat mixte**

Un calendrier est établi dès le début d'année par les deux tuteurs et l'étudiant PES afin de planifier la fréquence des activités à réaliser. Celles-ci sont répertoriées dans les tableaux des deux dernières pages de ce document.

Maquette annuelle du DIU

Diplôme Inter Universitaire PES mi-temps 1er degré 2025-2026					
		COEF	Volume horaire total étudiant	TD	Suivi individualisé
UE 101	Accompagnement professionnel du stage	44	234	204	4
Ecue 1011-A	Tutorat universitaire (accompagnement individuel dont 2 visites annuelles)	24			4
Ecue 1011-B	Tutorat universitaire (accompagnement et évaluation du stage)				
Ecue 1012	Observation dans la classe d'un CMF	20	30	0	
Ecue 1013	Situations d'enseignement/apprentissage en français		34	34	
Ecue 1014	Situations d'enseignement/apprentissage en mathématiques		34	34	
Ecue 1015	Situations d'enseignement/apprentissage dans les autres disciplines		90	90	
Ecue 1016	Pédagogie générale et cadre de référence (dont 2h corps et voix)		46	46	
UE 102	Accompagnement du travail scientifique réflexif de type collaboratif	10	20	20	
UE 103	Pédagogie de projet et numérique	6	26	26	
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS					
UE 309	Pratique de la langue étrangère et cultures	1	12	12	
Total année		60 ou 61	280 +12	250 + 12	4

Documents d'aide à l'accompagnement

L'étudiant PES est évalué à la fin de son année par l'IEN de circonscription à l'aide de l'application COMPAS, conforme à la fiche n°11 figurant en annexe du BO n° 13 du 26 mars 2015 (cf. partie 5-b de ce document).

Cette évaluation finale pilote en amont le processus de formation et d'accompagnement du professeur des écoles stagiaire. Les outils d'accompagnement sont donc basés sur la même organisation que cette fiche n°11. Cette organisation repose sur six champs de compétences (cf. document page suivante), colonne vertébrale de l'accompagnement.

À chaque visite, les tuteurs établissent un bulletin de visite formative, destiné à l'étudiant PES, qui explicite le développement des compétences dans les six champs évoqués ci-dessus. À la fin de chaque bulletin de visite, figure un encart permettant de suggérer à l'étudiant PES les pistes de travail prioritaires.

Lors de la visite n°2, ces pistes de travail, au nombre de deux et décidées d'un commun accord avec l'étudiant PES, déterminent le contenu de l'écrit post visite évalué dans le cadre de l'ECUE 1011A. Cet écrit est à remettre au tuteur INSPE au plus tard deux semaines après la visite.

Le bulletin de visite comporte une page 3 à renseigner si un dispositif d'aide est proposé à l'étudiant PES et accepté par ce dernier.

La **fiche n° 14**, proposée comme outil d'accompagnement par le BO cité plus haut (p. 15), décompose plus finement les compétences et les critères par une double série de descripteurs. À la suite de la fiche n°14 figurent également, en pages 16 et 17, des outils proposés, mais **non obligatoires**, pour l'auto-positionnement du PES.

Le tutorat mixte, assuré par un tuteur de terrain et un tuteur universitaire, est mis en place de manière à accompagner chaque étudiant PES dans son développement professionnel. Pour les étudiants PES exerçant dans deux classes, les visites s'effectuent, dans la mesure du possible, dans les deux contextes d'exercice.

Regroupement ministériel des compétences en six champs

Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a choisi de regrouper les compétences du référentiel de formation des métiers du professorat et de l'éducation en six champs (cf. fiche n°11, annexe du Bulletin officiel n°13 du 26 mars 2015 : Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public).

À noter que ces six champs ne prennent pas en compte la compétence C8 (*Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier*).

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

- CC1** *Faire partager les valeurs de la République*
- CC2** *Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école*
- CC6.** *Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques*
 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations
 - Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité
 - Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école
 - Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative
 - Fait respecter le règlement intérieur

Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

- CC7.** *Maîtriser la langue française à des fins de communication*
- CC10.** *Coopérer au sein d'une équipe*
- CC11.** *Contribuer à l'action de la communauté éducative*
- CC12.** *Coopérer avec les parents d'élèves*
- CC13.** *Coopérer avec les partenaires de l'école*
 - Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)
 - Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école
 - Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative
 - Participe aux différentes instances et conseils
 - Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

- P1.** *Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique*
- P2.** *Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement*
 - Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement
 - Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées
 - Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses

- P3.** *Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves*
- P4.** *Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves*
- P5.** *Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves*
- CC3** *Connaître les élèves et les processus d'apprentissage*
- CC4** *Prendre en compte la diversité des élèves*
- CC5** *Accompagner les élèves dans leur parcours de formation*

- Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation
- Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe
- Encourage et valorise ses élèves
- Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages
- Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau
- Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie
- Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer
- Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves
- S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

- CC9.** *Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier*

- Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école
- Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique
- Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail

- CC14.** *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel*

- Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique
- Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités



Ce bulletin est utilisé à chacune des quatre visites. Il est à rédiger à la 2^{ème} personne dans la mesure où il est destiné au PES. Dans le cadre du tutorat mixte, il a vocation à être transmis également au tuteur INSPE. Il est transmis à l'institution en cas de proposition de dispositif AIDER.

PROFESSEUR DES ÉCOLES STAGIAIRE Nom, Prénom : Classe : Nb d'élèves présents : École : REP : OUI / NON Commune : REP+ : OUI / NON Circonscription :	TUTEUR(S) Noms, Prénoms - Établissements : Visite effectuée le à
DESCRIPTION DES SÉANCES OBSERVÉES	
COMMENTAIRES	
<i>Seules les cases pertinentes par rapport aux situations de classe observées et aux échanges avec le fonctionnaire stagiaire sont à renseigner</i>	
Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction CC1 Faire partager les valeurs de la République CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ○ <i>Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations</i> ○ <i>Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité</i> ○ <i>Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école</i> ○ <i>Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative</i> ○ <i>Fait respecter le règlement intérieur</i>	Commentaires :
Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école ○ <i>Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)</i> ○ <i>Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école</i> ○ <i>Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative</i> ○ <i>Participe aux différentes instances et conseils</i> ○ <i>Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information</i>	Commentaires :

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement ○ <i>Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement</i> ○ <i>Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées</i> ○ <i>Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels</i>		Commentaires :
Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation ○ <i>Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation</i> ○ <i>Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe</i> ○ <i>Encourage et valorise ses élèves</i> ○ <i>Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages</i> ○ <i>Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau</i> ○ <i>Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie</i> ○ <i>Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer</i> ○ <i>Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves</i> ○ <i>S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)</i>		Commentaires :
Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier ○ <i>Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école</i> ○ <i>Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique</i> ○ <i>Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique</i>		Commentaires :
Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ○ <i>Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique</i> ○ <i>Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités</i>		Commentaires :
Commentaire général et pistes de travail proposées :	1. 2.	
Nom et signature du stagiaire	Nom et signature du/des tuteur(s)	

Si la décision de mettre en place un programme d'aide spécifique est prise, merci de remplir et transmettre les pages 14-15 de ce document selon la procédure relative au « Dispositif AIDER »

Aide individuelle différenciée pour les enseignants stagiaires en responsabilité (AIDER)

Fonctionnaires stagiaires 2025-2026

Principe de fonctionnement :

Les UE d'accompagnement de stage ont vocation à apporter l'aide nécessaire aux débutants que sont les étudiants PES dans la préparation et la conduite des séquences d'apprentissage ainsi que dans l'organisation et la régulation du groupe-classe. Elles sont complétées par un ensemble de visites en classe.

Cependant, dans certains cas, les difficultés peuvent être telles que cet accompagnement peut s'avérer insuffisant. Il convient dès lors de mettre en œuvre un niveau d'aide à la fois plus important et plus personnalisé : le dispositif AIDER.

Mise en œuvre :

Il convient avant toute chose de présenter le dispositif AIDER dès le début de l'année comme un dispositif résolument positif. C'est une chance de pouvoir bénéficier d'une aide quand les difficultés inévitables liées à tout apprentissage deviennent trop lourdes et peuvent être source de souffrance.

Qui ?

La mise en place du dispositif AIDER peut être demandée par l'étudiant PES lui-même.

Elle peut être également proposée par toute personne effectuant une action de formation auprès de l'étudiant PES concerné (tuteur terrain, tuteur INSPE, autre formateur INSPE, CPC ou IEN, ...) et ne peut, en aucune façon, être réalisée sans son accord.

Quand ?

Dès que le besoin s'en fait sentir, tout au long de l'année, même si le dispositif devrait surtout trouver son utilité et sa place lors du premier trimestre.

Comment ?

Avec la mise en place d'un écrit (cf. dernière page du bulletin de visite) précisant :

- la situation à l'origine du dispositif AIDER (visite, appel de détresse du fonctionnaire stagiaire, etc.);
- les éléments de constat et d'analyse, partagés avec l'étudiant PES, relatifs aux difficultés en cause (référence aux six champs de compétences);
- les points d'appui potentiels (référence aux six champs de compétences);
- les acteurs concernés (tuteurs, etc.);
- les formes d'aide souhaitées ainsi que leur temporalité.

Une fois rédigé, ce document est transmis, accompagné du bulletin de visite signé par les différents acteurs, pour information à l'ADASEN et au directeur des études du site INSPE concernés qui coordonnent le programme d'aide. Quand le programme d'actions implique une augmentation des heures allouées, celui-ci doit être validé avant sa mise en œuvre par l'ADASEN et/ou le directeur des études du site concerné.

AIDER : programme d'aide envisagé

NOM, Prénom :

Master 2 contractuel ☐ PES mi-temps ☐

Ecole : Classe : Circonscription :

Tuteur/Tutrice de terrain :

Tuteur/Tutrice universitaire :

Situation à l'origine du dispositif AIDER (visite, sollicitation de l'étudiant PES...)

Compétences du référentiel concernées par ces difficultés importantes :

Compétences sur lesquelles la/le PES ou l'étudiant(e) M2 contractuel(le) peut s'appuyer :

Programme d'aides et de formation envisagé. Préciser :

- les formes d'aides
- leur temporalité
- les acteurs concernés
- la date probable de fin du programme d'aide
- etc.

J'accepte ce dispositif AIDER	Je refuse ce dispositif AIDER
Date :	Signature de l'étudiant(e) / PES concerné(e) :
Validation du dispositif (signatures) : A-DASEN du département : (ou son représentant) Directeur ou Directrice des études du site FDE concerné :	
<i>Si le programme d'aide génère des coûts spécifiques (observation dans la classe d'une CMF, visite d'un formateur dans la classe du PES, etc.), attendre la validation ADASEN/directeur des études avant de mettre en œuvre le programme en question.</i>	

Fiche n° 14 - Outil d'accompagnement : descripteurs des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier

« Cet outil d'accompagnement prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Il permet d'établir un cadre commun de référence entre tous les formateurs et d'objectiver le degré d'acquisition attendu dans le cadre de la titularisation des personnels enseignants et d'éducation, quel que soit leur parcours antérieur. Il a vocation à être transmis aux stagiaires, comme outil d'auto-observation et d'analyse de leur pratique professionnelle au regard du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Ainsi, il prolonge la dynamique de formation initiale au-delà de leur titularisation et les accompagne lors de leurs premières années d'exercice. »

Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015 - Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

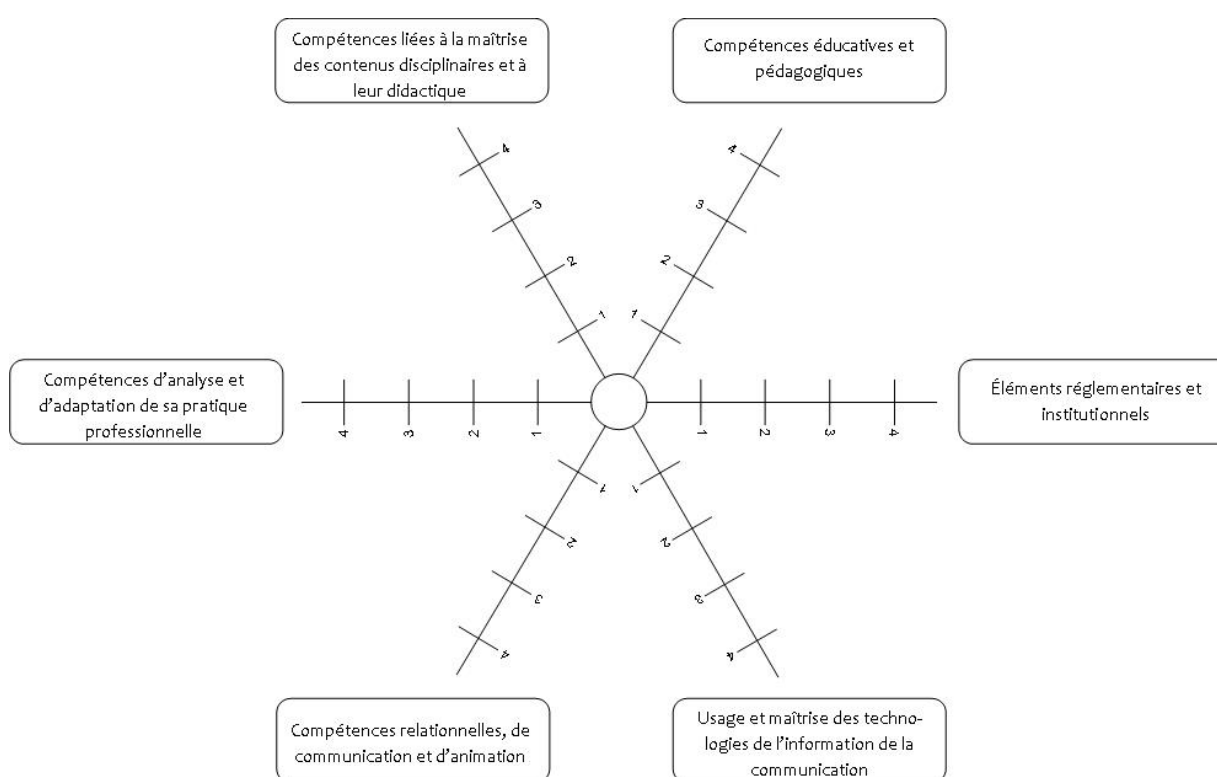
A titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous la première page de ce document de 17 pages, téléchargeable à l'adresse suivante : http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/04/3/encart6379_fiche14_404043.pdf

Compétence	Composante de compétence	1	2
1. Faire partager les valeurs de la République	▪ Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations. ▪ Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.	Fait circuler la parole en veillant à l'expression de chaque élève et au respect mutuel. Sait distinguer, dans les propos des élèves, ce qui relève de leur libre expression et ce qui, parce que contraire aux valeurs portées par l'école, appelle une correction explicative.	Organise des débats argumentés et commence, lorsque la situation s'y prête, à déléguer les rôles d'animation et de modération. Suscite le questionnement et la mise à distance des opinions exprimées.
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	▪ Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens. ▪ Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels de l'éducation.	Respecte les obligations professionnelles, notamment en termes de ponctualité, assiduité, communication, sécurité, protection de l'enfance.	Explicite aux élèves, aux parents, aux partenaires le sens et les enjeux - de l'institution scolaire ; - du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement.
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	▪ Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. ▪ Connaître les processus et mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche. ▪ Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'action éducative.	S'appuie sur les connaissances en psychologie ainsi que sur des observations objectivées pour ajuster son action auprès des élèves. Veille à leur faire verbaliser leurs démarches et leur raisonnement.	Recueille les diverses procédures mises en œuvre par les élèves, les analyse et aide ces derniers à les améliorer.

Grille synthétique d'auto positionnement par champ de compétences

Nom, Prénom :

Classe :



4 : en réussite
 3 : réussite partielle, en bonne voie
 2 : réussite partielle, du chemin reste à parcourir
 1 : en difficulté

 0 : situation très problématique*

* Le code 0, ainsi qu'éventuellement le code 1, indique que le dispositif d'aide, de soutien et de conseil doit être proposé.

Grille analytique d'auto positionnement par compétences

Champs	Compétences	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Éléments réglementaires et institutionnels	1 - Faire partager les valeurs de la République					
	2 - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école					
	6 - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques					
Compétences relationnelles, de communication et d'animation	7 - Maîtriser la langue française à des fins de communication					
	10 - Coopérer au sein d'une équipe					
	11 - Contribuer à l'action de la communauté éducative					
	12 - Coopérer avec les parents d'élèves					
	13 - Coopérer avec les partenaires de l'école					
Maîtrise des contenus disciplinaires et didactiques	P1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique					
	P2 - Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement					
Compétences éducatives et pédagogiques	P3 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves					
	P4 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves					
	P5 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves					
	3 - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage					
	4 - Prendre en compte la diversité des élèves					
	5 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation					
Usage et maîtrise des TIC	9 - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier					
Analyse et adaptation	14 - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					

4 : en réussite
 3 : réussite partielle, en bonne voie
 2 : réussite partielle, du chemin reste à parcourir
 1 : en difficulté

 0 : situation très problématique

* Le code 0, ainsi qu'éventuellement le code 1, indique que le dispositif d'aide, de soutien et de conseil doit être proposé.

Documents d'information pour la DSDEN et la directrice ou le directeur des études du site concerné

Les documents figurant dans cette section sont à renseigner :

- à chaque visite par les tuteurs ayant effectué la visite, pour ce qui concerne le **bulletin d'information institutionnel** (p. 19) ;
- lors de la visite n°2 et en accord avec le tuteur INSPE, par le tuteur terrain dans l'application COMPAS, pour ce qui concerne le **bilan d'étape** (p. 20) ;
- lors de la visite n°4 par le tuteur terrain, dans l'application COMPAS après concertation avec le tuteur INSPE, pour ce qui concerne le **rapport final du tuteur terrain** (p. 21). Ce dernier document n'est pas transmis à l'INSPE pour des raisons de dissociation des procédures de production des avis de titularisation.

Bulletin d'information institutionnel n° ...

 Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Montpellier  ACADÉMIE DE MONTPELLIER <i>Liberté Égalité Fraternité</i> PROFESSEUR DES ÉCOLES STAGIAIRE À MI-TEMPS		TUTEUR(S) Nom(s), Prénom(s) : Visite effectuée le de à heures	
Nom, Prénom : Classe : Nb d'élèves présents / Nb d'élèves inscrits : / École : Commune : Circonscription : REP : OUI / NON REP+ : OUI / NON			
BULLETIN D'INFORMATION INSTITUTIONNEL Développement des compétences conforme aux attendus à ce stade de l'année : OUI NON Quand la case « non » ci-dessus est cochée, un dispositif AIDER est systématiquement proposé au PES. Dans ce cas, merci de renseigner la ligne ci-dessous : AIDER accepté par le PES : OUI NON Si la proposition d'AIDER est acceptée par le PES, merci de renseigner le document prévu à cet effet. Si elle est refusée, merci de le préciser dans le commentaire général en fin de bulletin de visite et d'envoyer ce dernier à l'ADASEN, aux IEN des circonscriptions concernés et à la directrice ou au directeur des études du site INSPE correspondant.			
Nom et signature du/des tuteur(s) À le/...../.....		Observations (à remplir obligatoirement) :	

Ce document est à transmettre par mail, après chaque visite, à l'ADASEN, aux IEN des circonscriptions concernés et à la directrice ou au directeur des études du site INSPE correspondant. Pour les départements de l'Hérault et du Gard, ce document sera à saisir en ligne selon les procédures des départements concernés.

Bilan d'étape du tuteur terrain (dit « académique » dans COMPAS)

Bilan d'étape du tuteur académique

Année scolaire 2025 - 2026

Stagiaire

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Grade

Mode d'accès au grade

Discipline / Spécialité :

Etablissement
d'affectation :

Espe :

Formation en académie

Tuteur académique

Nom / prénom :

Établissement :

En vous appuyant sur le BO n°30 du 25 juillet 2013, indiquez le niveau d'acquisition des compétences professionnelles à mi-parcours :

L'acquisition de l'ensemble des compétences évaluées est très satisfaisante :

L'acquisition de l'ensemble des compétences évaluées est satisfaisante :

L'acquisition de l'ensemble des compétences évaluées est fragile :

L'acquisition de l'ensemble des compétences évaluées est insuffisante :

Numéro de dépôt COMPAS 1d :

Document déposé et signé le :

Rapport final du tuteur terrain (dit « académique » dans COMPAS)

(L'avis final de l'inspecteur est identique à ce document, à l'exception de sa conclusion – cf. à la fin de la page 21)



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT FINAL TUTEUR ACADEMIQUE 2025-2026

PROFESSEUR DES ÉCOLES STAGIAIRE	TUTEUR
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Niveau de classe :	

Notice :

- Saisir un X dans les cases pour indiquer le niveau d'acquisition de chaque compétence
- Saisir une observation littérale pour chaque groupement de compétences
- Rédiger une synthèse générale en fin de rapport

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
CC1 Faire partager les valeurs de la République		
CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école		
CC6 Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques		
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations		
Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité		
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école		
Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative		
Fait respecter le règlement intérieur		
<u>Observations :</u>		

Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
CC7 Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10 Coopérer au sein d'une équipe CC11 Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12 Coopérer avec les parents d'élèves CC13 Coopérer avec les partenaires de l'école		
Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)		
Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école		
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative		
Participe aux différentes instances et conseils		
Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information		
<u>Observations :</u>		

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
P1 Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2 Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement		
Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement		
Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées		
Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels		
<u>Observations :</u>		

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
P3 Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves		
P4 Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves		
P5 Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves		
CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage		
CC4 Prendre en compte la diversité des élèves		
CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation		
Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation		
Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe		
Encourage et valorise ses élèves		
Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages		
Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau		
Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie		
Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer		
Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves		
S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)		
Observations :		

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
CC9 Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		
Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école		
Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique		
Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique		
<u>Observations :</u>		

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
CC14 S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique		
Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités		
<u>Observations :</u>		

Synthèse générale
Cette synthèse retrace notamment l'évolution de la pratique du stagiaire pendant l'année de stage et souligne la dynamique des progrès réalisés.
<u>Synthèse :</u>

À noter que l'avis final de l'inspecteur, document identique à celui-ci, comporte deux rubriques supplémentaires :

1. **Avis motivé après prise de connaissance du rapport du ou des tuteur(s)académique(s)**
2. **Avis final pour la titularisation**

Documents d'évaluation

Cette section présente trois documents essentiels en vue de l'obtention du DIU et de la titularisation des fonctionnaires-stagiaires :

- Dans le cadre du DIU, la visite n°2 donne lieu à la rédaction d'un écrit réflexif qui porte sur un ou deux points dégagés lors de l'entretien post-visite. A partir des critères de la grille présentée p 24, le tuteur INSPE évalue cet écrit et produit une note sur 20 pour l'ECUE1011A.
- dans le cadre du DIU, la visite n°4 donne lieu à une évaluation sommative produite sous forme d'une note sur 20 pour l'ECUE1011B. Cet ECUE n'est pas compensable. Obtenir une note inférieure à 10 compromet l'obtention du DIU et, par voie de conséquence, compromet fortement la titularisation ;
- de la même façon, l'IEN de circonscription utilise un document appelé « Avis final de l'inspecteur » dans l'application COMPAS, conforme à la fiche n°11 (*figurant en annexe du Bulletin officiel n°13 du 26 mars 2015 « Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public »*) pour produire un avis favorable ou défavorable à la titularisation. Un exemple vierge de cet « Avis final de l'inspecteur » est visualisable à partir du lien suivant : <https://inspe-academiedemontpellier.fr/images/PDF/avisfinalien.pdf>
- parallèlement à l'avis de l'employeur, le directeur de l'INSPE produit également un avis sur la titularisation. Cet avis repose sur l'obtention du master MEEF pour les étudiants PES ayant obligation de l'obtenir et sur l'obtention du DIU pour les autres étudiants PES. Ces obtentions témoignent de l'engagement dans la formation de la part des étudiants PES et du niveau satisfaisant de développement de leurs compétences professionnelles.

FICHE D'ÉVALUATION DE L'ÉCRIT RÉFLEXIF (ECUE1011A)

Écrit réflexif : 3 pages maximum (6500 signes environ) à remettre au visiteur impérativement dans les 2 semaines après la visite.

Étudiant	
Nom	
Prénom	
Classe	
Ecole	
Circonscription	

Date et heure de la visite :

.....

Tuteur universitaire	
Nom	
Prénom	

Critères	Barème	Note
Capacité à distinguer description et analyse	5	
Capacité à intégrer à sa réflexion les remarques du visiteur (appropriation, reformulation, discussion...)	4	
Capacité à théoriser et à conceptualiser sa pratique	4	
Capacité à proposer des alternatives et des modifications pertinentes	5	
Capacité à structurer un écrit (orthographe, syntaxe, organisation)	2	
NOTE SUR 20		

A, le 2025

Signature du tuteur universitaire :

Cette fiche sitôt renseignée par le formateur-visiteur est à retourner au service des études

Document d'évaluation de l'ECUE1011B

DIU 2025-2026

UE 101 ECUE 1B

INSPÉ Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Montpellier



Nom et prénom :

Groupe et site :

Date et horaire de la visite :

Ecole et niveau de classe :

Circonscription :

Tuteur terrain :

Tuteur universitaire :

20

Signature du tuteur universitaire

Conditions de visite :

Les étudiants PES mettent à disposition des tuteurs l'ensemble des préparations réalisées depuis la précédente visite.

Environ 1h30 d'observation, suivie d'un entretien de 40 à 60 minutes. Si l'entretien débute pendant le temps de récréation, il appartient aux formateurs de s'assurer à l'avance que les élèves seront répartis ou pris en charge par un autre enseignant de l'école à l'issue de la récréation.

À l'issue de l'entretien, les tuteurs doivent établir, comme pour les visites précédentes, un bulletin de visite et un bulletin d'information institutionnel. Si les deux tuteurs n'arrivent pas à effectuer leur visite de façon conjointe, chacun d'entre eux établit un bulletin de visite et un bulletin d'information institutionnel.

Par ailleurs, le tuteur terrain est responsable de la saisie du rapport final dans COMPAS et le tuteur universitaire est responsable de la transmission de la note donnée pour l'UE 101 ECUE 1B.

Modalités de notation :

Critères et barème :

La page suivante détaille les entrées utilisées pour la notation. Les trois premières sont détaillées à partir du « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » paru au Journal Officiel du 18 juillet 2013 et de la fiche n°11 « Grille d'évaluation des professeurs stagiaires » publiée au BO n° 13 du 26 mars 2015. La quatrième évalue les progrès réalisés depuis le début de l'année. Pour chaque entrée, un bandeau classant constitué de trois textes permet de noter entre 0 et 4 (n° 1 et n° 3) ou entre 0 et 6 (n° 2 et n° 4). La somme des quatre notes produites est à reporter en haut de la page 1 (note sur 20). Dans tous les cas, une note inférieure à 10 indique un niveau de développement des compétences insuffisant pour envisager l'obtention du DIU. **Une fois ce document renseigné, il est transmis par le tuteur universitaire au directeur des études du site FDE concerné.**

Condition impérative à remplir pour une note supérieure à 5 :

La sécurité physique et morale des élèves doit être garantie. Si cette dernière n'est pas assurée par le fonctionnaire stagiaire, dans une classe qu'il connaît pourtant depuis la rentrée, celui-ci se voit attribuer une note inférieure ou égale à 5. **Dans ce cas, un rapport circonstancié, validé par le(s) tuteur(s) présent(s) et justifiant la décision, est joint au présent document.**

Critères

1. Préparation de classe, maîtrise des contenus disciplinaires et de leur didactique

.../4

0	←	→	+	4	
La préparation est largement insuffisante en volume. Le cahier journal est absent ou réduit à son strict minimum. Les fiches de préparation sont également absentes ou largement inutiles pour l'action pédagogique et les apprentissages des élèves. Les productions des élèves (cahiers ou autres) ne sont ni corrigées, ni utilisées pour préparer les séances ultérieures.				Les outils de la préparation sont présents mais ne témoignent pas vraiment d'une anticipation fine de la mise en œuvre : cahier journal pas assez précis, fiches de préparations plus « scolaires » qu'outils personnels au service de l'action, etc. Les cahiers sont corrigés mais de façon plus rituelle et mécanique que dans une perspective d'apprentissage.	Le cahier journal est détaillé, opérationnel, et les fiches de préparation, en nombre suffisant, mettent en évidence une véritable réflexion sur les objectifs, les difficultés potentielles des élèves, les réponses didactiques, etc. D'autres documents viennent compléter l'ensemble : progressions, programmations, outils méthodologiques. La correction des cahiers est pleinement au service de l'amélioration des apprentissages.

2. Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses

.../6

0	←	→	+	6				
L'organisation du travail de la classe parasite les apprentissages prévus. Ces derniers sont d'ailleurs peu explicites pour l'enseignant lui-même. La conduite de classe est très peu assurée et l'atmosphère de classe s'en ressent nettement. Les élèves subissent ou se détournent des tâches proposées qui ne font aucun sens pour eux. Aucune différenciation				L'organisation du travail de la classe est cohérente avec les apprentissages visés mais favorise plutôt chez les élèves une posture « scolaire » où il s'agit plus de faire que de comprendre. La conduite de classe révèle une attitude de contrôle excessif qui transforme les élèves en exécutants. Peu de différenciation				L'organisation du travail de la classe est au service des apprentissages visés. Ces derniers sont explicités aux élèves qui font le lien entre tâches proposées et objectifs. Ceux-ci sont largement atteints. La conduite de la classe est empreinte de bienveillance et d'exigence. L'enseignant, par son pilotage, favorise et régule les interactions et l'activité des élèves. Ces derniers sont pris en compte avec leurs différences.

3. Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail

.../4

0	←	→	+	4				
L'analyse de la pratique est absente. Cette dernière est uniquement évoquée sur le mode narratif, dans une globalité superficielle (généralités). Pas d'implication personnelle. Pas vraiment de commentaires réflexifs, tout semble simple et aller de soi.				Les commentaires font preuve de mesure et de distance. Des aspects saillants de la situation sont relevés. Des éléments d'analyse sont présents et mis en relation, soit entre eux, soit avec d'autres situations, des souvenirs, des idées, de manière à les éclairer. Un début de questionnement réflexif est visible.				L'analyse est fouillée. Des éléments de réflexion et de problématisation sont présents et se nourrissent des apports de la formation et/ou de recherches personnelles pour mettre en perspective des questions d'enseignement et/ou d'éducation. La description donne lieu à de multiples hypothèses explicatives. La fonction régulatrice et adaptative de l'analyse réflexive est bien visible et les nouvelles pistes évoquées permettent d'inférer des règles personnelles, des théories de l'action professionnelle.

4. Progrès

.../6

0	←	→	6
Les deux points déterminés à l'issue de l'entretien de la visite 2 pour l'écrit réflexif (ECUE1011A) ne laissent pas voir de progrès. De manière plus générale, les grilles d'évaluation utilisées par les différents tuteurs ne laissent pas voir non plus de progrès notables.	Des progrès existent concernant le ou les points déterminés à l'issue de la visite 2 mais de manière insuffisamment franche. Les progrès constatés par les tuteurs restent également mesurés	La pratique de classe observée permet de constater les nets progrès réalisés sur le ou les points listés à la fin de la visite 2. De l'avis des tuteurs, ces progrès concernent de façon marquée l'ensemble des dimensions de l'activité professionnelle.	

En cas de note inférieure à 10, merci d'éclairer le jury du DIU par quelques informations supplémentaires :

Fiche n° 11

Grille d'évaluation des professeurs stagiaires

Cette fiche constitue, en quelque sorte, le pivot de ce dossier dans la mesure où son organisation en six champs de compétences pilote en amont la structure des documents utilisés pour le tutorat, l'accompagnement et le processus de formation des professeurs stagiaires.

Le document original, qui comporte cinq pages dont les deux premières sont reproduites ci-dessous, est disponible à l'adresse suivante : http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/03/7/encart6379_fiche11_404037.pdf

B.O.

Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015

Fiche n° 11 - Grille d'évaluation des professeurs stagiaires

Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation ci-après, fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est utilisée par les différents évaluateurs qui interviennent dans le processus d'évaluation des fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation. Elle a donc un caractère impératif.

Les évaluateurs sont selon les cas :

- les membres des corps d'inspection (IGEN, premier et second degrés) ou les professeurs agrégés désignés par l'Inspection générale de l'éducation nationale ;
- les chefs d'établissement ;
- les responsables de l'autorité administrative dont relève le stagiaire affecté hors école ou établissement du second degré.

Elle est utilisée en autant d'exemplaires qu'il y a d'évaluateurs.

La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items ci-dessous identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseignés. Toutefois, au regard des conditions d'exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l'être. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation, est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise.

Certains items concernent particulièrement les chefs d'établissement.

En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé ou du rapport en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.

B.O.

Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015

Nom et prénom du stagiaire : Concours de recrutement :	Établissement : Discipline :
---	---------------------------------

La déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel

(1) Suffisamment acquises : le niveau de compétence constaté permet d'envisager l'entrée dans le métier du professeur stagiaire.
 (2) Insuffisamment acquises : le niveau de compétence constaté n'est pas suffisant pour permettre l'entrée dans le métier au professeur stagiaire.
CC : compétences communes.

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
CC1 Faire partager les valeurs de la République CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques		
• Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations	☐	☐
• Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité	☐	☐
• Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école	☐	☐
• Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative	☐	☐
• Fait respecter le règlement intérieur	☐	☐
Observations :		
Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école		
• Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)	☐	☐
• Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école	☐	☐
• Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative	☐	☐

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche >
www.education.gouv.fr
1 / 5
© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche >
www.education.gouv.fr
2 / 5

Textes de référence

Lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

Modalités d'organisation de l'année de stage - Année scolaire 2022-2023

Bulletin officiel n° 29 du 21 juillet 2022

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40769

Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

Bulletin officiel n° 17 du 28 avril 2016 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=101364

Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87000

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

En guise de récapitulatif...

Semaine d' accueil et stage en immersion		Lors de cette semaine, une première réunion de travail est organisée entre les deux tuteurs et les étudiants PES qu'ils accompagnent. Ce premier contact permet de faire connaissance, de créer un climat de confiance et de responsabilité entre le PES et ses tuteurs, de préparer la rentrée et de décider ensemble des modalités de fonctionnement de la tripléte PES / tuteur terrain / tuteur INSPE. Le stage en immersion qui s'effectue dans la classe ou l'école du tuteur terrain favorise la suite de ce travail entre le PES et le tuteur terrain. Il permet au tuteur de présenter au PES des pratiques expertes et de les analyser avec lui, de rendre lisible le fonctionnement de la classe et de l'école ainsi qu'éventuellement d'aider le PES à préparer, mettre en œuvre et analyser des séances de classe.
Période 1 : septembre à décembre	Visite n°1	Cette première visite en classe est réalisée par le tuteur terrain fin septembre ou courant octobre. Elle est l'occasion d'un premier travail de formation in situ. À l'issue de cette visite, le tuteur terrain : → établit un bulletin de visite formative rédigé à la 2^{ème} personne ; → adresse également ce bulletin de visite, pour information, au tuteur INSPE ; → établit un bulletin d'information institutionnel qu'il envoie par mail aux institutions concernées (pour l'Hérault et le Gard, il est saisi en ligne). Ce bulletin, très succinct, précise si la situation du PES correspond au niveau de développement professionnel attendu pour un débutant ou pas. Si la mise en place d'un dispositif d'aide (AIDER) est proposée au PES, le bulletin d'information le précise. Dans ce dernier cas, le bulletin de visite est joint au bulletin d'information institutionnel et envoyé aux institutions concernées.
	Visite n°2	Cette deuxième visite est effectuée, dans la mesure du possible, de façon conjointe par les deux tuteurs en novembre ou décembre. À l'issue de cette visite : → les tuteurs établissent un bulletin de visite (un chacun, si visite non conjointe). Celui-ci, toujours rédigé à la 2^{ème} personne, précise les deux points déterminés avec le PES qui seront traités par ce dernier dans son écrit réflexif noté dans le cadre de l'ECUE1011A. → Ils établissent un bulletin d'information institutionnel (un chacun si visite non conjointe) et respectent la même procédure que pour la visite n°1. En cas de dispositif AIDER, déjà en cours ou proposé lors de cette visite, la procédure reste la même que pour la visite n°1. → Le tuteur terrain renseigne, dans l'application COMPAS, le bilan d'étape.
Période 2 : janvier à juin	Visite n°3	Cette troisième visite en classe est réalisée par le tuteur terrain en janvier ou février. Comme pour la visite n°1, à l'issue de cette visite, le tuteur terrain : → établit un bulletin de visite. Celui-ci, destiné au PES, est rédigé à la 2^{ème} personne ; → adresse également ce bulletin de visite, pour information, au tuteur INSPE ; → établit un bulletin d'information institutionnel qu'il envoie par mail aux institutions concernées (ou le saisit en ligne). Ce bulletin, très succinct, précise si la situation du PES correspond au niveau de développement professionnel attendu à ce stade de l'année et, si un dispositif AIDER est en cours, fait le point sur la nature des aides mises en place et leurs effets. En cas de dispositif AIDER proposé ou en cours, le bulletin d'information le précise et le bulletin de visite lui est joint. La procédure reste la même que pour la visite n°1.
	Visite n°4	Cette dernière visite de l'année a un caractère principalement sommatif. Elle débouche sur : → un dernier bulletin de visite formative et un dernier bulletin d'information institutionnel (si visite non conjointe, chaque tuteur produit ces documents séparément). → une note sur 20 dans l'ECUE1011B qui est non compensable. Autrement dit, une note inférieure à 10 compromet l'obtention du DIU ; → Le rapport final du tuteur terrain (ou académique) renseigné dans COMPAS.



INSPÉ Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Montpellier



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*